

L'Assemblée Générale réaffirme la nécessité pour Médecins Sans Frontières de maintenir et d'améliorer la qualité technique des actions menées sur le terrain. Pour cela, il serait souhaitable d'introduire une formation préalable dont bénéficierait la majorité des gens partant sur le terrain pour la première fois, le centre de formation de Médecins Sans Frontières Belgique répondant dans une large mesure à cette préoccupation.

Il serait d'autre part souhaitable d'engager une réflexion de fond sur le rôle d'encadrement dévolu aux coordinateurs ou aux autres cadres de mission. Ceux-ci doivent être des éléments ayant une expérience de terrain doublée d'une formation technique appropriée.

La commission souhaite d'autre part que soit entrepris un débat conciliant les impératifs d'efficacité et les préoccupations éthiques de notre association.

Des mesures précises pourront être envisagées dans le cadre d'une réunion de C.D.C. élargi.

COMMISSION : PERSPECTIVES DE MÉDECINS SANS FRONTIÈRES

Ce groupe de travail s'est réuni autour des quatre thèmes suivants :

- reconnaissance d'utilité publique;
- développement de Médecins Sans Frontières International;
- charte pour la protection des équipes humanitaires.
- centre de réflexion sur les problèmes du développement.

Les deux premiers points, d'ordre technique, n'ont pas fait l'objet de motion.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'approuver la demande de reconnaissance d'utilité publique. Elle délègue au nouveau C.D.C. le soin d'entamer la procédure nécessaire et, pour ce faire, de s'adresser au Ministère de l'Intérieur et au Conseil d'Etat pour avis sur cette reconnaissance. Si une modification des statuts devait être effectuée, l'Assemblée Générale délègue au nouveau C.D.C. le soin de convoquer l'Assemblée Générale extraordinaire nécessaire pour ce changement.

Le développement de Médecins Sans Frontières International n'a pas fait l'objet d'une motion, l'Assemblée considérant que le sujet devait être traité en fonction des nécessités du moment. Il revient donc au C.D.C. de se prononcer, le cas échéant, sur cette question.

Les deux derniers points, d'ordre plus général, répondent à une même volonté de réflexion et de mobilisation autour du contexte des interventions de Médecins Sans Frontières.

La « charte pour la protection des équipes médicales humanitaires » élaborée avec la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et les autres associations médicales concernées, a été approuvée à l'unanimité, dans sa lettre et son esprit. La volonté de mobiliser l'opinion et les organismes internationaux concernés sur le droit à soigner est réaffirmée avec force.

En ce qui concerne la réflexion sur les problèmes du développement, l'Assemblée Générale a adopté à une large majorité la résolution suivante :

- Compte tenu de l'expérience collective de Médecins Sans Frontières acquise dans un grand nombre de situations riches d'enseignements,
- compte tenu de la volonté exprimée depuis plus de deux années d'approfondir la réflexion sur le contexte des interventions humanitaires,

L'Assemblée Générale décide de prendre l'initiative de la création d'un centre de recherche sur ces problèmes, notamment sur les questions du développement, des droits de l'homme et des droits des peuples.

Médecins Sans Frontières décide de donner à ce centre, dont la personnalité morale et nominale sera distincte de celle de l'association, les moyens matériels nécessaires à son établissement.

Ce centre devra réunir dans les meilleurs délais les concours qualifiés, notamment dans les domaines humanitaire, universitaire et financier, nécessaires à la réussite et à la diffusion des études qu'il entreprendra.